

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 janvier 2018**

L'an deux mille dix huit, le 22 janvier à 19 Heures 30 , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme LAUNAY Nathalie, M.FAGET Alain, Adjoint
M.DROUIN Christian, Mme DUVAL Séverine, M. COLLIGNON Michel, Mme HAYEZ
Caroline, Mme FICHET Armelle, M.MILLORY Aurélien, M. LEGRAS Grégory.

ABSENT EXCUSE :

M. LEPRINCE Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme DUVAL Séverine

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

SALLE POLYVALENTE -

Plusieurs entreprises ont été contactées pour faire les devis concernant les travaux électriques pour la remise aux normes de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal trois devis .

Le Conseil fait le choix de l'entreprise, les travaux débiteront au cours du premier trimestre 2018, ce qui permettra de reprendre la location de la salle pour les réunions familiales.

ACQUISITION DU SILO -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire une demande d'aide communautaire d'aménagement et de développement pour l'acquisition du silo et la réalisation des travaux de mise en sécurité du site.

Cette aide communautaire est un engagement entre la communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne et la commune de Saint-Hilaire membre de cette communauté.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour présenter le dossier auprès de la CAESE.

URBANISME -

Dossier déposé en Mairie :

- M. FAGET Alain pour l'ouverture de 2 fenêtres au sous-sol

Cette demande a été adressée à l'Administration concernée.

Elaboration du PLU:

Après les différentes rencontres avec Monsieur NOËL, commissaire-enquêteur, un avis défavorable semble se préconiser.

PROJET -

L'Association CPN (Connaître et Protéger la Nature) propose à la commune de Saint-Hilaire, la création d'un espace naturel.

Cet espace se situerait le long de la piste pédestre en direction de la commune de Boutervilliers, à droite autour de la mare , situé à la fois à proximité du coeur du village, de l'école et de ce linéaire de promenade et sportif.

Cette réalisation naturaliste a la vocation de se concrétiser avec le partenariat du CPN, du Conseil Départemental de l'Essonne, auquel pourrait s'adjoindre le Conseil régional d'Ile de France.

Le projet écologique que nous souhaitons porter a comme principe l'éco citoyenneté en mettant en synergie le milieu associatif, les élèves de l'école et les habitants de Saint-Hilaire.

CLIC -

Une journée de " Sécurité Routière Seniors " est organisée le Jeudi 22 Mars 2018 à Etréchy . Cette journée est gratuite mais l'inscription est obligatoire car les places sont limitées. Une information pour les personnes concernées sera distribuée sur le territoire de la commune.

NUISANCE SONORE - RAPPEL -

Rappel de l'arrêté municipal:

L'utilisation des engins à moteur est autorisée:

- 1) les jours ouvrables de **8h30 à 12 h et de 14h30 à 19 h**
- 2) les samedis **de 9 h à 12 h et de 15h à 19 h**
- 3) les dimanches et jours fériés : **de 10 h à 12 h**

Nous rappelons aux propriétaires de chiens de prendre toutes précautions pour empêcher les animaux de troubler le voisinage par leurs aboiements .

D'autre part, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique.

ECLAIRAGE PUBLIC -

Après avoir interrogé les communes voisines, Monsieur COLLIGNON informe les membres du Conseil Municipal, qu'il serait profitable de demander un devis d'installation de minuterie dans le but d'économiser la consommation de l'éclairage public.

Les membres du Conseil approuvent cette démarche.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE -

Pour l'année 2018, le tarif de location est:

du 01 Octobre au 31 mars : 500 Euros pour les habitants de Saint-Hilaire et Chalo Saint Mars
800 Euros pour les personnes extérieures

du 1er avril au 30 septembre : 400 Euros pour les habitants de Saint Hilaire et Chalo
700 Euros pour les personnes extérieures

Pour toute location, le règlement intérieur est appliqué et une prestation de gardiennage confiée à une Société est obligatoire, prestation qui s'ajoute au montant de la location.

TRANSPORT -

La ligne de transport desservant la Commune circule seulement en période scolaire, pas de transport pendant les vacances scolaires.

COMMISSIONS COMMUNALES -

Chaque commission étant désignée, les membres du Conseil Municipal nomment responsable:

- Commission électorale : Aurélien MILLORY
- Commission Urbanisme : Aurélien MILLORY
- Commission info culture : Caroline HAYEZ
- CCAS : Nathalie LAUNAY

FORMATION DES ELUS -

Monsieur COLLIGNON demande de prévoir au Budget 2018, une ligne de trésorerie pour permettre la formation des élus.

Les membres du Conseil demandent le report des formations pour l'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,

Stéphane DEMEULEMEESTER

